O.V.V Agrément 018-2012

8 allée Panhard et Levassor
ZI St Malo
37320 ESVRES
infotours@alcopa-auction.fr

Tél : 02 47 34 23 23

FAX : 02 47 26 55 55

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

10H30 : VEHICULES NON-ROULANT
11H00 : VEHICULES UTILITAIRES ET SOCIETE
12H30 : MATERIELS – BTP – MANUTENTION – TRANSPORTS ROUTIERS
13H30 : VEHICULES DE TOURISME

Catalogue consultable sur

www.alcopa-auction.fr

VISITES : VENDREDI de 9H00 à 12H30

CATALOGUE : 2.00 €

CONDITIONS DE VENTE

POUR PARTICIPER AUX VENTES AUX ENCHERES IL FAUT IMPERATIVEMENT ETRE MUNI DE :

- VOTRE PIECE D'IDENTITE
- SI POUR UNE AUTRE PERSONNE : SA PIECE D'IDENTITE ET UNE PROCURATION
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS
- UN **ACOMPTE** PAR VÉHICULE ADJUGE EN **CARTE BANCAIRE**
  - DE **500 €** POUR TOUTE ADJUDICATION INFERIEURE **A 8 000 €**
  - DE **800 €** POUR TOUTE ADJUDICATION **EGALE OU SUPERIEURE A 8 000 €**
  - DE **1200 €** POUR TOUTE ADJUDICATION **EGALE OU SUPERIEURE A 15 000 €**

LES ACOMPTES PAR CARTE BANCAIRE DE SOCIÉTÉ DOIVENT ETRE ACCOMPAGNES **DU KBIS DE LA SOCIETE (moins de 3 mois) ET DE LA COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU GÉRANT AINSI QU'UNE PROCURATION SIGNÉE DE SA MAIN EN CAS D'ABSENCE.**

LES FRAIS LEGAUX EN SUS DU MONTANT DE L'ADJUDICATION POUR LES VEHICULES SONT DE :

- FRAIS VOLONTAIRES 13.20% TTC soit 11% HT (avec un minimum de 360€ TTC / 300€ HT)
- FRAIS JUDICIAIRES : 14.40 % TTC (pas de frais de dossiers)
- Frais de ventes ci-dessous :

Pour les véhicules bénéficiant de la garantie EUROP ASSISTANCE		Pour tous les autres véhicules	
PARTICULIERS	185 € TTC	PARTICULIERS	100 € TTC
PROFESSIONNELS		PROFESSIONNELS	

***GARANTIE EUROP ASSISTANCE**
La plupart des véhicules bénéficient d'une garantie **EUROP ASSISTANCE** de 3 mois pour les véhicules âgés de moins de 10 ans, de moins de 200 000 Kms et de plus de 3.000 € de mise à prix. (Hors sociétés de transport de personnes ou de marchandises et véhicules destinés à l'export).

LES FRAIS LEGAUX EN SUS DU MONTANT DE L'ADJUDICATION POUR LES MATERIELS SONT DE :

- FRAIS VOLONTAIRES : 12 % HT (avec un minimum de 50€ HT) + 100 € de frais de dossiers
- FRAIS JUDICIAIRES : 14.40 % TTC (pas de frais de dossier) + 100 € de frais de dossiers

- **Attention ! Dans le cas de lot vendus SANS TVA récupérable : Vente TTC, frais 12% et TVA (20 %) appliquée sur les frais de vente**

CONDITIONS DE PAIEMENT DES VEHICULES

LE REGLEMENT DES VEHICULES EST A EFFECTUER DANS UN DÉLAI DE **8 JOURS** À COMPTER DU JOUR DE LA VENTE.
PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CARTE BLEUE (compte bancaire en France) OU VIREMENT BANCAIRE
PAR MESURE DE SECURITE AUCUN REGLEMENT EN ESPÈCES ET CHEQUES NE SERONT ACCEPTES

ATTENTION !
TOUT VEHICULE NON REGLE **8 JOURS** APRES LA VENTE SERA REMIS EN VENTE ET
L'ACOMPTE SERA DÉFINITIVEMENT PERDU.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE

MISE À DISPOSITION ET ENLÈVEMENT DES VÉHICULES

La prise de possession des véhicules acquis doit être réalisée dans un délai maximum de 3 jours suivant la vente. **Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés au prix de 20€/jour et par véhicule.**
Pour rappel : tout véhicule non réglé 8 jours après la vente sera remis en vente et l'acompte sera définitivement perdu.

VÉHICULES SANS CONTRÔLE TECHNIQUE

Les véhicules sans Contrôle Technique sont vendus en l'état et sans réclamation. Les pannes sont données à titre indicatif, sous réserves d'autres pannes.
POUR RAPPEL :

LES VENTES DE VÉHICULES ACCIDENTES, EPAVES SONT RÉSERVÉES EXCLUSIVEMENT AUX PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

TOUT CHARGEMENT DE VEHICULE AU CHARIOT ELEVATEUR SERA FACTURE 50€/HT A L'ENLEVEMENT

DESCRIPTIF

Les mentions portées sur l'intégralité du descriptif ne le sont qu'à titre indicatif, sous toutes réserves et n'engagent nullement la responsabilité de la société ALCOPA AUCTION.

TOUS LES ÉQUIPEMENTS SONT DONNES À TITRE INDICATIF SANS VÉRIFICATION DE LEUR ÉTAT DE FONCTIONNEMENT.

CONFORMÉMENT AU DÉCRET N°2000-576 DU 28/06/2000, LE KILOMÉTRAGE ANNONCE EST CELUI INSCRIT AU COMPTEUR NON GARANTI.

UNE ADJUDICATION EST DEFINITIVE ET NE PEUT ETRE ANNULEE

« De par la législation en vigueur, les ventes aux enchères publiques sont explicitement exclues du champ du droit de rétractation par l'ordonnance 2001-741 du 23 août 2001 (art. 121-17 du code de la consommation). En raison de ce principe, chaque adjudication est définitive ; c'est l'adjudication et non le paiement qui valide l'achat.
Tout défaut de l'acquéreur entraine la perte de la caution correspondante.
L'adjudicataire qui refuserait d'assumer ses obligations s'exposerait à des poursuites légales et/ou son exclusion immédiate et définitive des ventes aux enchères publiques notifiée par décision administrative. »

Nos ventes sont retransmises en LIVE sur : www.interencheres-live.com